

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD259

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Boucard, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Poletti, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Valentin, M. Vialay, M. Di Filippo, M. Saddier, M. Leclerc et M. Bazin

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« personnes »,

insérer les mots :

« , dont l'accessibilité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer l'accessibilité dans les Plans de mobilité.